
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 5 juillet 2021

Résolution: CA21 09 0221

Motion pour l'implantation de panneaux d'arrêt dans Youville.

Attendu que l'arrondissement a reçu un important nombre de requêtes citoyennes pour sécuriser les intersections dans le secteur Youville;

Attendu qu'un problème de vitesse dans les rues du secteur, notamment les rues Louvain E., Foucher et St-Denis, a été observé tant par les citoyens que par les élus locaux;

Attendu que la proportion de jeunes familles dans le secteur a fortement augmenté au cours des dernières années;

Attendu que l'importante présence de parcs dans le secteur et l'emprise Charland-Fleury d'Hydro-Québec, située à l'extrémité nord du quartier, attire les piétons et cyclistes de tous âges;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des commerces de proximité, notamment ceux situés sur les rues Legendre et Lajeunesse, que la circulation à pied soit encouragée dans secteur;

Attendu qu'une place publique temporaire a été aménagée sur la rue de Louvain E. devant l'école Christ-Roi et que plusieurs familles voudront s'y rendre de manière sécuritaire;

Attendu que la présence de l'école primaire Christ-Roi et du Collège Ahuntsic augmente la présence de piétons d'un jeune âge dans les rues du secteur;

Attendu que l'implantation du REV sur les rues Lajeunesse et St-Denis a causé une augmentation du trafic de transit dans le secteur Youville, particulièrement sur la rue Foucher;

Attendu qu'aucune étude d'impact sur la circulation n'a été effectuée dans Youville préalablement à l'implantation du REV;

Il est proposé par le conseiller Hadrien Parizeau

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville implante, d'ici la fin de l'été, des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes du secteur Youville :

Louvain/Chateaubriand
Louvain/Millen
Louvain/Foucher
Chabanel/Chateaubriand
Chabanel/Millen
Chabanel/Foucher
Chabanel/Basile-Routhier
Legendre/Millen
Legendre/Foucher
Legendre/St-Denis
Émile-Journault/Chateaubriand
Émile-Journault/Millen
Émile-Journault/St-Denis
Farly / St-Denis

Un débat s'engage.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

d'ajouter à la suite des attendus l'alinéa suivant :

Attendu que le Bureau des élu-es a déjà transmis cette liste d'intersections aux services de l'arrondissement pour analyse;

de remplacer le résolu par le suivant :

Que les services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville présentent à Mme Thuillier et à M. Parizeau, d'ici la fin de l'été, leur analyse concernant l'implantation des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes du secteur Youville :

Louvain/Chateaubriand
Louvain/Millen
Louvain/Foucher
Chabanel/Chateaubriand
Chabanel/Millen
Chabanel/Foucher
Chabanel/Basile-Routhier
Legendre/Millen
Legendre/Foucher
Legendre/St-Denis
Émile-Journault/Chateaubriand
Émile-Journault/Millen
Émile-Journault/St-Denis
Farly / St-Denis

La mairesse Émilie Thuillier, la conseillère Nathalie Goulet et le conseiller Jérôme Normand votent en faveur de la proposition d'amendement.

La conseillère Effie Giannou et le conseiller Hadrien Parizeau votent contre la proposition d'amendement.

SOUS-AMENDEMENT

Il est proposé par le conseiller Hadrien Parizeau

appuyé par la conseillère Effie Giannou

de modifier la proposition d'amendement en y remplaçant le résolu par le suivant :

Que les services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville présentent à l'ensemble des élus de l'arrondissement, lors d'un comité élus et directeurs extraordinaire, leur analyse concernant l'implantation de panneaux d'arrêt aux intersections suivantes du secteur Youville, et ce, en vue d'une implantation d'ici la rentrée scolaire:

Louvain/Chateaubriand
Louvain/Millen
Louvain/Foucher
Chabanel/Chateaubriand
Chabanel/Millen
Chabanel/Foucher
Chabanel/Basile-Routhier
Legendre/Millen
Legendre/Foucher
Legendre/St-Denis
Émile-Journault/Chateaubriand
Émile-Journault/Millen
Émile-Journault/St-Denis
Farly / St-Denis

La conseillère Effie Giannou et le conseiller Hadrien Parizeau votent en faveur de la proposition de sous-amendement.

La mairesse Émilie Thuillier, la conseillère Nathalie Goulet et le conseiller Jérôme Normand votent contre la proposition de sous-amendement.

LA PROPOSITION DE SOUS-AMENDEMENT EST REJETÉE À LA MAJORITÉ.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOTÉ À LA MAJORITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

65.01

Émilie THUILLIER

Mairesse d'arrondissement

Chantal CHÂTEAUVERT

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 12 juillet 2021